

LBL CONSULTING - SENZO CONSEIL

CONSEILLER EN INVESTISSEMENT FINANCIER (CIF)
INTERMÉDIAIRE EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET EN SERVICE DE PAIEMENT (IOBSP)
INTERMÉDIAIRES EN ASSURANCES (IAS)

SENZO CONSEIL accompagne ses clients de A à Z dans leurs projets d'investissements immobiliers et financiers. SENZO CONSEIL se caractérise par une parfaite connaissance des opportunités du marché et une relation singulière avec ses clients. **Nous redonnons du sens au conseil** en s'adaptant à chacun de nos clients et en privilégiant le conseil à la simple vente de services.

- Arnaud BOUSQUET (Gérant associé - CIF)
- SARL au capital social de 400 000 €
- SIREN : 507 942 332
- APE : 6832A
- Siège social : 1 rue Baudin, Place de la comédie
34000 Montpellier
- www.senzo-conseil.fr
- 04 67 55 22 94 - contact@senzo-conseil.fr
- N° TVA Intracommunautaire : FR 76 507 942 332
- N° ORIAS : 11061569
- N° CIF : E003346 - adhérent ANACOFI-CIF

MÉTHODOLOGIE

SENZO CONSEIL utilise une méthode d'approche patrimoniale globale, il s'agit d'une méthode rigoureuse et reconnue à mettre en œuvre avant de réaliser un investissement important pour votre patrimoine. La méthode de l'approche patrimoniale globale permet :

- d'intégrer l'ensemble des paramètres nécessaires à l'analyse optimale de votre patrimoine : **civils, juridiques, fiscaux, sociaux et financiers.**
- de préciser vos objectifs :
 - Optimisation de la gestion des actifs financiers (PEA, comptes d'investissements, contrat d'assurance vie ou de capitalisation, portefeuilles titres, trésorerie, liquidités).
 - Retraite (recherche de compléments de revenus).
 - Immobilier d'habitation et de rapport.
 - Crédits et Financements.
 - Optimisation Fiscale (Impôts sur le revenu, I.F, L.M.P, L.M.N.P, Girardin, Loi Malraux, Loi Pinel , F.C.P.I, F.I.P).
 - Protection sociale : assurance décès, remboursement des frais de santé, indemnités journalières, rente d'invalidité, rente éducation , rente conjoint, frais généraux, garantie Homme clé, assurance de prêt, garantie accident de la vie.
 - Assurance dommage : auto, habitation, propriétaire non occupant, RC professionnelle, multirisques professionnelles, bris de machine, multirisques immeuble, dommages ouvrages, RC décennale, garantie de loyers impayés, garantie revente.
 - Transmission du patrimoine : S.C.I, assurance vie, démembrement.
 - Réaliser le bilan patrimonial : structure familiale, régime matrimonial, bilan des actifs immobiliers et financiers, état des passifs, estimation de la retraite future, des droits de succession, prévoyance, situation fiscale (IRPP, IS).
 - Rédiger la note de synthèse qui précise les forces et faiblesses de la structure du patrimoine par rapport aux objectifs poursuivis.
 - Procéder à la recherche de solutions, restructurer le patrimoine afin de tendre vers les objectifs recherchés.
 - Mettre en place les solutions et sélectionner les produits et fournisseurs qui répondent aux objectifs définis.
 - Assurer le suivi et l'actualisation du bilan patrimonial.

STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

- Votre conseiller est enregistré au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation : 110 615 69 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes:
 - CIF (conseiller en investissements financiers) enregistré auprès de l'association nationale des conseillers financiers CIF (ANACOFI-CIF). Cette association est agréée par l'autorité des marchés financiers (AMF : www.amf-france.org) à l'adresse : 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02.



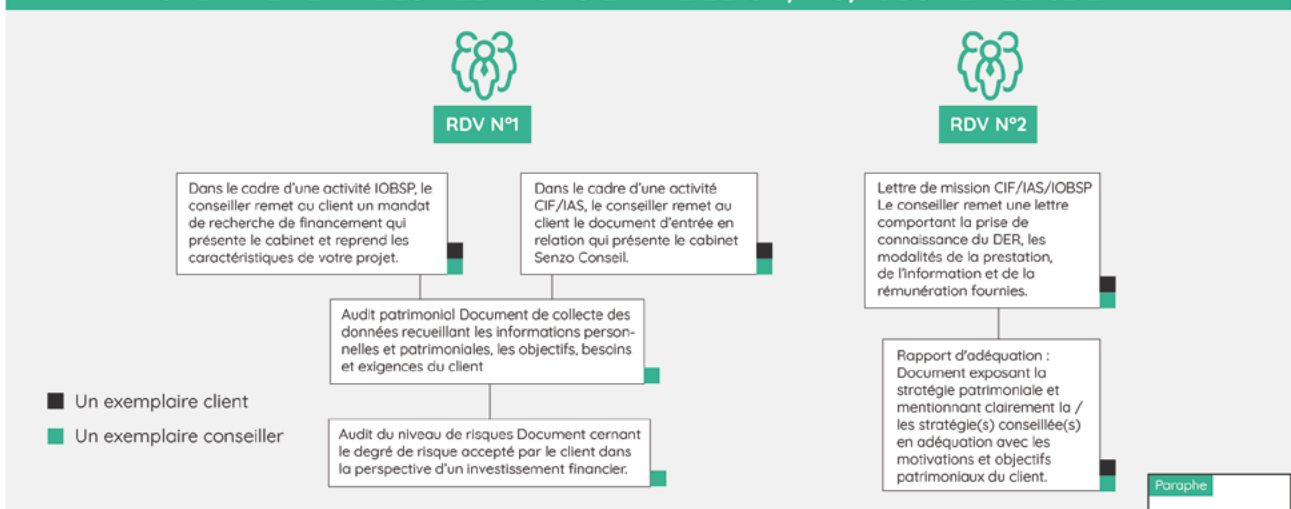
SENZO CONSEIL est susceptible de fournir des conseils en investissements de manière non indépendante au sens de la Directive 2014/65/EU concernant les marchés d'instruments financiers. Dans le cadre d'une prestation de conseil fournie à titre non indépendant et conformément à la réglementation qui lui est applicable, SENZO CONSEIL peut percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client.

- Courtier en assurance positionné en catégorie b au sens de l'article L521-2 II 1°(b) du Code des assurances. A ce titre, SENZO CONSEIL est non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, sans pouvoir fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché. SENZO CONSEIL fournit au client une prestation de conseil lui permettant de proposer un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client.
 - IOBSP (intermédiaire en opérations bancaires et services de paiement), courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP) et Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Service de Paiement (MIOBSP) 07036794 PARTNERS FINANCES Regroupement de crédits - 07004179 FINVENS Regroupement de crédits - 14001453 FINVENS IMMO Regroupement de crédits.
 - Dans le cadre de ses activités IOBSP, SENZO CONSEIL fournit de manière indépendante des prestations de conseil au sens de l'article L 519-1-1 du Code monétaire et financier
- L'activité CIF est contrôlable par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les activités d'IAS et IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR : www.acpr.banque-finance.fr) située au 4 place de Budapest, 75009 PARIS cedex 9.
 - Adhérent de la FNAIM (fédération nationale de l'immobilier).
 - Titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce N°CPI 3402 2018 000 037 210 délivrée le 12/01/2022 (valable 3 ans) par la CCI de l'Hérault (sans détention de fonds).
 - Couverture en Responsabilité Civile Professionnelle Entreprises : RCP n°120 145 97 par MMA entreprise.

	CIF	IAS	IOBSP	Activités Immobilières
Responsabilité civile professionnelle	1 000 000 € / sinistre 2 000 000 € / année d'assurance	1 500 000 € / sinistre 2 000 000 € / année d'assurance	500 000 € / sinistre 1 000 000 € / année d'assurance	1 000 000 € / sinistre 2 000 000 € / année d'assurance
Garanties financières	2 000 000 € / par année d'assurance	115 000 € par sinistre et par année d'assurance sans manquement de fonds	115 000 € par sinistre et par année d'assurance sans manquement de fonds	480 000 € gestion 120 000 € transaction

- Adhérent de la GALIAN (garantie financière cautions assurance et courtage)
- Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.
- Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur <https://www.anacofi.asso.fr>

CHEMINEMENT DES RELATIONS ENTRE LE CIF/IAS/IOBSP ET LE CLIENT

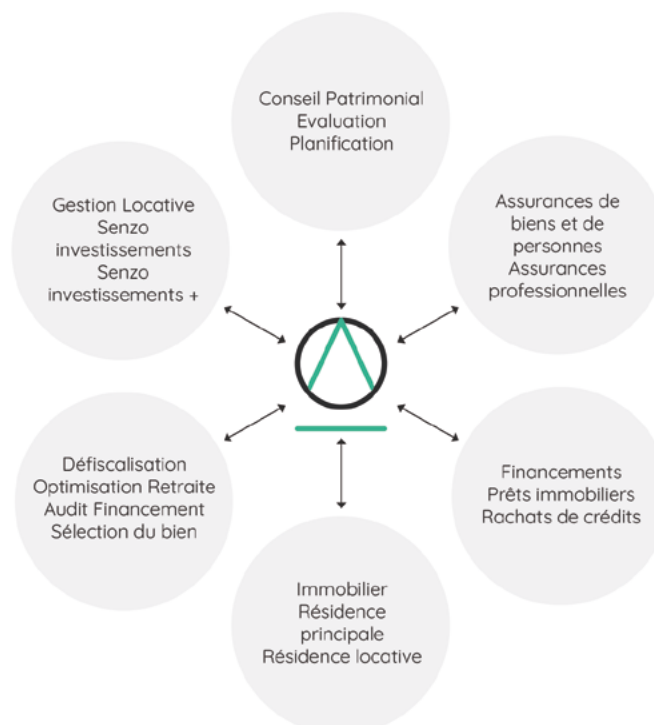


PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

- Les informations et données recueillies par l'ensemble de nos conseillers durant vos échanges sont nécessaires au traitement de votre projet et ne sont transmises qu'à des prestataires dans le cadre strict de la demande ; en aucun cas elles ne sont diffusées à des tiers à des fins de prospection.
- Vos données sont collectées dans des fichiers informatisés et sur notre outil de gestion de la relation client (CRM) interne à l'accès strictement réglementé et dans nos locaux sous scellés.
- Ces informations ne font l'objet d'aucun transfert en dehors du territoire de l'UE. Elles sont conservées pendant le seul délai nécessaire à l'exécution de votre demande et par la suite si vous y consentez, dans le cadre de nos opérations de prospection commerciale à concurrence d'un délai de 3 ans au terme duquel elles sont définitivement effacées si ce n'est en cas de nouvelle demande de votre part.
- En l'application de la réglementation applicable à la protection des données personnelles (RGPD), vous disposez sur vos données de droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et de portabilité vers un prestataire tiers le cas échéant.
- Vous pouvez en outre vous opposer à tout moment au traitement de vos données.
- Vous pourrez faire valoir ces droits en contactant Monsieur Arnaud Bousquet à l'adresse suivante : 1 rue Baudin, Place de la Comédie - 34000 MONTPELLIER ou par mail : contact@senzo-conseil.fr en justifiant de votre identité.
- Notre politique de traitement des données personnelles est accessible sur notre site internet <https://www.senzo-conseil.fr/mention-legales> et sur simple demande par courrier à l'adresse suivante : 1 rue Baudin, Place de la Comédie - 34000 MONTPELLIER ou par mail : contact@senzo-conseil.fr
- En cas de litige, vous disposez également du droit de saisir la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

NOS CHAMPS D'INTERVENTION

Notre indépendance nous a permis de constituer un large réseau de partenaires financiers et immobiliers de qualité afin de proposer à nos clients les meilleures offres et les meilleurs produits du marché.



PARTENAIRES ET FOURNISSEURS Liste non exhaustive et susceptible d'évoluer en cours d'année.

ASSURANCES

Nous sommes liés à chaque organisme d'assurance par des conventions de partenariat.


PROMOTEURS IMMOBILIERS

Nous sommes liés à chaque promoteur par des mandats de commercialisation


BANQUES

Nous sommes liés à chaque banque par des conventions de partenariat


EPARGNES

Nous sommes liés par des conventions de partenariat



SENZO CONSEIL n'entretient aucune relation capitalistique et/ou d'affaires significative avec les établissements promoteurs de produits/services d'investissement (compagnies d'assurance, établissement de crédit, sociétés de gestion, prestataire de services d'investissement...) présentés ci-dessus.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS (Article 325-23 RGAMF et instruction AMF n°2012-07 du 13/07/2012-MAJ 12/12/2016) (Recommandation ACPR 2016-R-02 du 14 novembre 2016 - MAJ 6 décembre 2019)

MODALITÉS DE SAISINE DE L'ENTREPRISE - Pour toute réclamation, vous pouvez contacter Arnaud BOUSQUET selon les modalités ci-dessous. Un classeur de réclamations est également disponible au cabinet.

- Par courrier: LBL CONSULTING - SENZO CONSEIL
1 rue Baudin, Place de la Comédie, 34000 Montpellier
- Par téléphone : 04 67 55 22 94
- Par mail : contact@senzo-conseil.fr

Adresse du Médiateur CIF Médiateur de l'AMF :
Mme Marielle Cohen-Branche
Autorité des Marchés Financiers
17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex
<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- o dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai,
- o deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Pour plus de précisions, une charte de la médiation est disponible sur simple demande.

Adresse du Médiateur IOBSP et des activités immobilières:
ANM Conso
Médiation de la consommation
2 rue de Colmar, 94300 Vincennes.
<https://www.anm-conso.com>

Adresse du Médiateur IAS :
La Médiation de l'Assurance TSA 50110
75441 Paris CEDEX 09
<https://www.mediation-assurance.org>

Pour les litiges avec les entreprises
Médiateur de l'Anacofi :
92 rue d'Amsterdam 75009 Paris
<https://www.anacofi.asso.fr/a-propos/nos-services>

Paraphe

MODE DE FACTURATION & RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL

	ACTIVITÉS	RÉMUNÉRATIONS (Sous formes d'honoraires et/ou de rétrocessions de commissions)
CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS	Lettres de mission Placements	Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50% de ceux-ci.
COURTIER EN ASSURANCES	Courtage en assurances	SENZO CONSEIL ne facture pas d'honoraires pour le mandat de recherche en assurances de biens et de personnes. Sa rémunération sera versée par la compagnie d'assurances sélectionnée en fonction des conventions mises en place. Nous consulter.
INTERMÉDIAIRE EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENT	Mandats de recherche de capitaux pour prêts bancaires	En rémunération de la mission confiée, le mandant s'engage à verser au mandataire 1% du montant du crédit s'il s'agit d'un prêt au particulier sous forme d'honoraires et de 2% s'il s'agit d'un prêt au professionnel. ET/OU L'établissement bancaire verse une rémunération au courtier équivalente en moyenne à 0,5% du montant du financement. Cette rémunération est néanmoins plafonnée en fonction des conventions. Nous consulter. Conformément à l'article L 519-6 du CMF, l'encasement est effectué uniquement lorsque le prêt est débloqué. Rémunération exonérée de TVA conformément à l'article 261C du CGI.
IMMOBILIER NEUF	SENZO CONSEIL ne facture pas d'honoraires pour le mandat de recherche de biens immobiliers. Pour l'immobilier neuf, la rémunération du cabinet sera fonction de la convention mise en place avec le promoteur en fonction du programme sélectionné. Nous consulter pour plus d'informations.	

Nom(s), Prénom(s) _____

Précédé de la mention «lu et approuvé»

SIGNATURE CLIENT
SIGNATURE CONSEILLER

--	--

Paraphe